

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2023 - 143		
Commission territoriale Est du 11/05/2023 Présidence : Michèle TREMOLIERES	Objet : avis sur le Plan de Gestion de la réserve naturelle nationale des rochers et tourbières du Pays de Bitche (2023-2032)	Vote en conseil plénier : Favorable

Contexte

Créée en 1998, cette réserve naturelle nationale est constituée de rochers et de tourbières dans un environnement de hêtraies-chênaies acidiphiles et de forêts de pins sylvestres. D'une surface de 355 ha, cette réserve est composée de 26 sites disjoints, répartis sur six communes de Moselle (Baerenthal, Mouterhouse, Philippsbourg, Eguelshardt, Sturzelbronn, Roppeviller).

Incluse dans la « cuvette de Neunhoffen » entre 220 m et 400 m d'altitude, au cœur des forêts du Pays de Bitche sur grès vosgien, la réserve naturelle, traversée de cours d'eau oligotrophes acides à faiblement acides, protège un ensemble de sites disjoints correspondants aux milieux marginaux de crête ou de fond de vallée telles que des complexes tourbeux ou paratourbeux souvent associés à des étangs, des forêts humides, des barres rocheuses.

La gestion principale de la réserve est confiée au Parc naturel régional des Vosges du Nord, les gestionnaires associés sont l'Office National des Forêts, la forêt privée Pimodan et la commune de Baerenthal.

L'évaluation du plan de gestion 2011-2020 a conclu au besoin de poursuivre le travail de préservation des milieux rupestres, des zones humides et forestières et de les recentrer autour des 3 objectifs à long terme suivants dans le quatrième plan de gestion de la réserve (2023-2032) :

- Préserver la capacité d'accueil de la faune, de la flore et de la fonge des habitats rupestres,
- Préserver le fonctionnement naturel des complexes tourbeux et marécageux,
- Augmenter le degré de naturalité des habitats forestiers.

A cela s'ajoutent deux facteurs-clefs de réussite :

- Améliorer - maintenir l'ancrage territorial de la réserve,
- Améliorer en continu les connaissances naturalistes et scientifiques.

Questions au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur le plan de gestion 2023-2032 de la réserve naturelle nationale des rochers et tourbières du Pays de Bitche et de vérifier en particulier s'il est en adéquation avec les objectifs de protection et de conservation du patrimoine naturel de la RNN.

Supports de réflexion

- Parc naturel régional des Vosges du Nord, 2022, Plan de gestion 2023-2032 de la réserve naturelle nationale des rochers et tourbières du Pays de Bitche , tome 1 « État des lieux », tome 2 « Gestion », tome 3 « Annexes », tome 4 « Atlas cartographiques » ; 733 pages.
- Présentation en séance du plan de gestion par Loïc Duchamp du Parc naturel régional des Vosges du Nord, gestionnaire de la réserve naturelle nationale des rochers et tourbières du Pays de Bitche.

Analyse

Le travail réalisé pour l'évaluation (Tome 1 – Etat des lieux, 169 pages) et la projection pour 2022-2031 (Tome 2 – Gestion de la Réserve Naturelle, 107 pages) est clair, solide, riche et complet.

Ce plan de gestion repose sur de très bonnes connaissances de la biodiversité et du fonctionnement écologique des milieux de la réserve et du territoire.

Ces connaissances remarquables nous semblent résulter de la grande et ancienne implication du gestionnaire/conservateur de la réserve, et de sa capacité à fédérer/travailler avec un nombre important d'experts naturalistes et scientifiques.

Les quelques manques de données ou de connaissances qui pourraient être soulignés, comme le manque de connaissances taxonomiques pour les coléoptères, ont été pointés dans l'état des lieux suite au précédent plan de gestion (Tome 1), et des actions sont prévues dans le nouveau plan de gestion pour combler ces quelques manques (Tome 2 : *FCR2 Connaissances naturalistes et scientifiques ; Objectif Opérationnel 36 : Compléter les données du PSDRF sur le plan faunistique et fongique ; Opération CS29 : Inventaire complémentaire des coléoptères saproxyliques*).

Nous constatons la capacité du gestionnaire/conservateur de la réserve à collaborer « en bonne entente » avec les différentes parties prenantes de la réserve dans le territoire (ONF, Communes, Club Vosgien, la Fédération des chasseurs, le groupement Forestier Vosges Nord, ...) ce qui donne un ancrage territorial solide et constructif, qui permet certaines opérations fortes pour atteindre des objectifs du plan de gestion. C'est le cas du projet d'extension de la RNN.

Ce projet d'extension nous apparaît très pertinent localement pour répondre à certains enjeux de conservation/restauration écologiques. Il s'agit en particulier de réduire le morcellement de la réserve (*Objectif opérationnel 28 : Réduire l'éclatement de la RN*), en augmentant sensiblement la surface de protection des hydrosystèmes (principalement les zones tourbeuses) qui sont l'objet d'importantes actions dans le prochain plan de gestion (*Objectif à long terme 2 : Préserver/restaurer le fonctionnement des complexes tourbeux et marécageux ; Objectif opérationnel 8 : Supprimer certaines sources de drainage d'origine anthropique ; Opération IP4 : Mise en place de bouchons dans des drains actifs*). Ces actions, pour être efficaces, doivent se réaliser à la plus large échelle possible, ce que devrait permettre de réaliser ce projet d'extension de la réserve. De plus, cette perspective d'extension de la réserve nous apparaît pleinement cohérente avec la nouvelle stratégie pour les aires protégées (SAP 2030). Le CSRPN s'interroge sur les liens (projet de trame verte), qui pourraient être établis ou renforcés entre les tourbières.

Avis du CSRPN

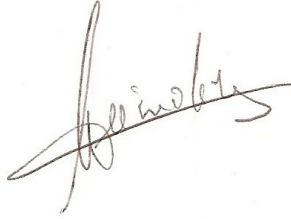
Favorable

Recommandations

Insister sur l'intérêt du projet d'extension afin que celui-ci se poursuive.
Favoriser la mise en place d'une trame verte afin d'établir des connexions entre les tourbières.

Fait le 25/07/2023

**La présidente de la Commission Territoriale Est
Michèle TREMOLIERES**



**Le président du CSRPN
Jean-François SILVAIN**

